Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n° 240 103 FC
Arrêté portant sur l'admission des candidats à la formation ESPERA Sbarro de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du 25 septembre 2009 pour le portage de l'Ecole ESPERA Sbarro Montbéliard par la formation continue de l'UTBM

Arrête

Article premier :

Le jury d'admission de la formation : ESPERA Sbarro (session 2024-2025), se réunira une fois par mois et sera composé comme suit :

Président :

Anthony WECK	Directeur ESPERA Sbarro – Pôle Mobilités et Transport du futur – UTBM Responsable pédagogique de la formation

Membres du jury :

Damien PAIRE :	Directeur aux Relations avec les Entreprises
Samuel-Gaston AMET :	Responsable partenariats Entreprises et Formation Continue – DRE – UTBM
Pierre GIRARD :	Technicien formateur – Pôle Mobilités et Transport du futur – UTBM
Sébastien JOURNOT :	Technicien formateur – Pôle Mobilités et Transport du futur – UTBM
Sébastien MULLER :	Technicien formateur – Pôle Mobilités et Transport du futur – UTBM
Ronan NAISSE :	Technicien formateur – Pôle Mobilités et Transport du futur – UTBM

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 18 janvier 2024

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon